

# Code de vie

CFGGA des Rives-du-Saguenay

2023-2024

## Table des matières

Code de vie.....	1
Règles de vie, mesures et accompagnement .....	2
Climat positif d'apprentissage .....	2
Langage et comportement .....	2
Non-violence .....	2
Environnement physique et matériel .....	4
Tenue vestimentaire .....	4
Nourriture .....	5
Respect de la vie privée .....	5
Tabagisme et vapotage.....	7
Alcool et drogues .....	8
Alimentation .....	8
Code de vie - Enseignement en ligne.....	10

# Code de vie

---

*Dans le code de vie, une attention particulière a été portée afin que la rédaction soit neutre. Par conséquent, l'usage du mot élève désigne la personne fréquentant le milieu scolaire sans égard à un genre spécifique. Ce texte se veut donc inclusif.*

*Tout élève a droit à des conditions propices à l'apprentissage dans un centre où les valeurs et les lois sont respectées. Tout élève a droit au respect et à la dignité, et à l'intégrité physique et psychologique. L'élève a également droit à un environnement sécuritaire, sain, propre et en bonne condition.*

*Les valeurs du CFGA sont :*

- *La bienveillance,*
- *L'adaptabilité,*
- *L'épanouissement.*

*Le code de vie permet d'assurer le respect de ces valeurs et d'offrir un milieu empreint de civilité. Le code de vie fait état des droits, mais également des responsabilités de chaque individu qui est présent sur le territoire du centre. Pour ces raisons, le non-respect d'un élément identifié au code de vie entraînera des conséquences.*

*Par ailleurs, l'élève qui fréquente le CFGA est sous la responsabilité légale de l'institution. Il est à noter que tout le personnel en autorité éducative se doit d'intervenir sur l'ensemble des lieux des pavillons et des milieux de stage, soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.*

# Règles de vie, mesures et accompagnement

---

## Climat positif d'apprentissage

Chaque élève arrive à l'heure à ses cours et respecte son horaire et laisse ses effets personnels dans son casier. Lors d'une absence prolongée, l'aide pédagogique (API) est informée par l'élève au préalable. Afin d'éliminer les dérangements et les pertes de temps en classe ou en milieu de stage, il est à éviter d'utiliser les outils électroniques (cellulaire, Ipod, montre, tablette, etc.) à des fins de communication. Dans le cas où une utilisation serait jugée problématique et/ou dérangeante, il est à la discrétion de l'enseignant de demander le retrait de l'appareil.

À la salle d'évaluation, les effets personnels tels que sac à dos, manteau, coffre à crayons, écouteurs sans fil, cellulaire, montre connectée ou autres objets électroniques sont proscrits. Le plagiat ou la tricherie sont strictement interdits.

## Langage et comportement

Il est attendu de chaque élève, l'utilisation d'un langage approprié et respectueux envers les autres. Tolérance zéro en ce qui concerne le langage abusif tel que sacres, injures, paroles irrespectueuses, menaces, harcèlement, discours à connotation sexuelle, propos obscènes et LGBTQphobes. Les manifestations d'amitié et d'affection doivent être faites avec discrétion.

### Mesures disciplinaires et accompagnement :

- Avertissement verbal et/ou écrit (À cette étape, la fiche de réflexion peut être utilisée.)
- Rencontre avec la direction
- Arrêt de service pour une période indéterminée

Au moment de son retour, l'élève devra obligatoirement rencontrer la direction et/ou son aide pédagogique et s'engager, par contrat écrit, à respecter les ententes de réintégration.

## Non-violence

En tout temps, l'élève fait preuve de courtoisie et adopte des attitudes et des comportements décents envers les autres. Aucune tolérance pour toute forme de violence ou d'intimidation (verbale, psychologique, physique, sexuelle ou sur le web) et tout comportement ou attitude perturbant le milieu de vie (excès de colère, menaces, cris, bagarres).

La loi sur les armes et les armes blanches devra être respectée dans chacun de nos milieux. De ce fait, tout objet pouvant servir d'arme sera saisi.

### Mesures disciplinaires et accompagnement :

- Arrêt de service immédiat pour une période indéterminée  
S'il y a une réintégration, l'élève devra obligatoirement rencontrer la direction et/ou son aide pédagogique et s'engager, par écrit, à respecter les conditions fixées pour son retour en conformité avec le « Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation ».

## Environnement physique et matériel

Chaque élève s'engage à :

Respecter les lieux et les maintenir propres.

Respecter le matériel du centre mis à sa disposition.

Respecter la limite de vitesse dans le stationnement des différents pavillons du CFGA (10 km/h).

### Mesures disciplinaires et accompagnement :

- Avertissement verbal et/ou écrit (À cette étape, la fiche de réflexion peut être utilisée.)
- Rencontre avec la direction
- Arrêt de service pour une période indéterminée  
Au moment de son retour, l'élève devra obligatoirement rencontrer la direction et/ou son aide pédagogique et s'engager, par contrat écrit, à respecter les ententes de réintégration.

## Tenue vestimentaire

L'objectif du code vestimentaire est de préparer l'élève à l'intégration sociale, socioprofessionnelle et développer son jugement afin de se vêtir de façon convenable en fonction des contextes.

En ce sens, chaque élève a la responsabilité de :

- ✓ Se présenter dans une tenue propre<sup>1</sup> et convenable<sup>2</sup>;
- ✓ S'assurer que sa tenue couvre son corps des épaules à la mi-cuisse ;
- ✓ S'assurer que ses sous-vêtements soient couverts en totalité.
- ✓ Veiller à ce que sa tenue soit exempte de caractères violents, de propagande de groupes criminalisés ou de sectes, de caractères sexuels implicites et explicites ainsi que de tout autre élément allant à l'encontre des valeurs du code de vie.

---

<sup>1</sup>Exempt de traces de fluides corporels, sans tâches, ni odeurs nauséabondes.

<sup>2</sup> Approprié au contexte scolaire.

### Mesures disciplinaires et accompagnement :

- Avertissement verbal et/ou écrit (À cette étape, la fiche de réflexion peut être utilisée).

Suggestion d'application pour le personnel : Nous suggérons d'amener l'élève à faire une réflexion sur sa tenue vestimentaire.

Exemple : En quoi ta tenue n'est pas convenable OU comment ta tenue pourrait convenir au code de vie?

Par la suite, sensibiliser l'élève à l'objectif du code vestimentaire.

- Rencontre avec la direction.
- Arrêt de service pour une période indéterminée.

Au moment de son retour l'élève devra obligatoirement rencontrer la direction et/ou son aide pédagogique et s'engager, par contrat écrit, à respecter les ententes de réintégration.

## Nourriture

L'élève respecte la politique pour une saine alimentation du centre de services scolaire. (*Annexe 1*)

Il sera demandé à chacun de manger en dehors de la classe. Pour qu'il soit permis de boire en classe, il sera exigé d'avoir un contenant couvert.

## Respect de la vie privée

Tout élève s'engage à respecter la politique du Centre de services scolaire concernant l'utilisation et la gestion des TIC (technologies de l'information et de la communication).

- A) Pour capter et utiliser la voix ou l'image d'un élève ou d'un membre du personnel, son consentement doit avoir été obtenu au préalable. Il est toutefois strictement interdit d'utiliser la voix ou l'image ainsi captée de quelque manière que ce soit, incluant sur les réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, etc.).
- B) Il est à éviter de tenir, sur les réseaux sociaux, des propos constituant une atteinte à la réputation d'un membre du personnel du Centre de services scolaire.
- C) S'abstenir de consulter ou d'accéder à des sites web au contenu de nature violente, haineuse, indécente ou pornographique au centre.

### Mesures disciplinaires et accompagnement :

- Arrêt de service immédiat pour une période indéterminée

S'il y a une réintégration, l'élève devra obligatoirement rencontrer la direction et/ou son aide pédagogique et s'engager, par écrit, à respecter les conditions fixées pour son retour en conformité avec le « *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation* ».

## Tabagisme et vapotage

### La politique du tabac

*« La Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme a pour objectif de réduire l'usage du tabac. Elle a été adoptée le 26 novembre 2015. Elle modifie la Loi sur le tabac, qui porte maintenant le nom de Loi concernant la lutte contre le tabagisme. Cette révision de la Loi vise à :*

- Protéger les jeunes et prévenir l'initiation à l'usage du tabac;*
- Protéger la population des dangers de l'exposition à la fumée de tabac;*
- Inciter les fumeurs à cesser de fumer. »*

L'élève s'abstient de fumer ou de vapoter à l'intérieur de tous les établissements et sur tous les terrains des établissements d'enseignement, et ce, en tout temps.

L'élève s'abstient également de fumer ou de vapoter à l'intérieur d'un véhicule se trouvant sur le terrain d'un établissement.

Il est interdit de fournir quelconque produit du tabac ou un produit de vapotage à un mineur qu'une contrepartie soit exigée ou non.

### Mesures disciplinaires et accompagnement :

- Avertissement verbal et/ou écrit (À cette étape, la fiche de réflexion peut être utilisée.)
- Rencontre avec la direction
- Arrêt de service pour une période indéterminée

À tout moment, l'élève peut se voir infliger une amende s'il fume ou vapote sur les terrains de l'établissement, et ce, sans préavis

## Alcool et drogues

L'élève se présente au centre dans un état de disponibilité à l'apprentissage, et donc sans être sous l'influence de substances. Dans le même sens, il est strictement interdit de se présenter au centre en possession d'alcool ou de drogue que ce soit à l'intérieur de l'établissement, sur le terrain de celui-ci ou en milieu de stage.

### Mesures disciplinaires et accompagnement :

#### Consommation

- Lorsqu'un membre du personnel a des raisons de croire qu'un élève est sous l'effet de l'alcool ou de la drogue, il en avise immédiatement la direction.
- Les parents de l'élève mineur sont avisés.
- L'élève est retourné à la maison de façon sécuritaire.
- L'élève est référé au service de prévention en toxicomanie.

#### Possession

- Lorsqu'un élève transporte ou a à l'intérieur de son casier une substance proscrire, la substance est saisie et remise à la Sûreté municipale.
- Les parents de l'élève mineur sont avisés.
- L'élève est suspendu pour une période indéterminée, une rencontre avec la direction est fixée en vue d'une éventuelle réintégration.

La direction ou son représentant se réserve le droit d'ouvrir les casiers prêtés aux élèves et de vérifier le contenu en tout temps. De même, la direction ou son représentant peut procéder à une fouille de l'élève, ses effets personnels et son véhicule garé sur les terrains du centre si elle a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction au code de vie, à une loi ou à un règlement a été commise.

## Alimentation

Le CFGA croit en l'importance d'une saine alimentation pour favoriser l'apprentissage, pour une attention plus soutenue, pour avoir plus d'énergie et pour prendre soin de ma santé.

### 1. Priorité aux aliments sains et nutritifs

Les repas et collations consommés au centre devraient offrir une alimentation variée privilégiant les aliments de bonne valeur nutritive. Il est important d'assurer une offre d'aliments sains et favorables à la santé bucco-dentaire ainsi qu'une offre de repas composés d'aliments du Guide alimentaire canadien.

#### RECOMMANDATIONS POUR UNE BOÎTE À LUNCH ÉQUILIBRÉE ET VARIÉE

- 🍎 Faire place à une variété de fruits et de légumes;
- 🍎 Favoriser l'eau, le lait, le jus de fruits purs à 100% (non sucré) ou le jus de légumes
- 🍎 Privilégier les produits céréaliers à grains entiers;
- 🍎 Inclure des desserts à base de fruits, de produits laitiers ou de produits céréaliers à grains entiers tout en évitant ceux riches en matières grasses, en sucre et en sel;
- 🍎 Utiliser un sac isothermique et un bloc réfrigérant « Icepack » qui gardera les repas au frais pour une période de 4 à 6 heures.

#### ALIMENTS À PRIVILÉGIER POUR LES COLLATIONS

- 🍎 Fruits;
- 🍎 Légumes;
- 🍎 Fromage;
- 🍎 Yogourt.

### 2. Aliments à éviter

En raison de la quantité de sucre, de sel ou de gras qu'ils contiennent et de leur faible valeur nutritive, il est préférable d'éviter de consommer les aliments suivants au centre :

- ⚠️ Les produits dont la liste d'ingrédients débute par le terme « sucre » ou un équivalent;
- ⚠️ Les boissons gazeuses, énergisantes, énergétiques et avec sucre ajouté (punch aux fruits ou cocktail de fruits);
- ⚠️ Les friandises (ex. : gomme à mâcher, maïs au caramel, rouleaux aux fruits, jujubes aux fruits, chocolat, etc.);
- ⚠️ Les beignes, les petits gâteaux commerciaux et les croustilles.

### 3. Aliments interdits : allergies alimentaires

Par leur caractère allergène, et en raison du nombre important d'élèves présentant des allergies alimentaires sévères, il est INTERDIT d'apporter les aliments suivants à l'école :

- ❌ Les arachides ainsi que tout aliment qui en contient;
- ❌ Toutes variétés de noix (amandes, noisettes, pacanes, noix d'acajou, noix de Grenoble, pistaches, etc.) ainsi que tout aliment qui en contient.

## Code de vie - Enseignement en ligne

---

### LORS D'UN COURS EN LIGNE, L'ÉLÈVE DOIT...

- ☞ Être ponctuel;
- ☞ Soigner son apparence et porter une tenue appropriée;
- ☞ S'impliquer activement dans la discussion;
- ☞ Ouvrir sa caméra;
- ☞ Éviter de se déplacer;
- ☞ S'assurer d'avoir le matériel nécessaire;
- ☞ Couper la sonnerie de son cellulaire et mettre de côté tout ce qui pourrait le distraire;
- ☞ Éviter de faire une capture d'image d'un membre du personnel ou d'un de ses pairs sous peine de sanction immédiate.

### LORS D'UN COURS DE GROUPE, L'ÉLÈVE DOIT...

- ☞ Fermer son micro lorsqu'aucune question n'est posée;
- ☞ Privilégier la section conversation pour poser une question;
- ☞ Respecter le tour de parole et les opinions différentes;
- ☞ S'impliquer activement dans la discussion;
- ☞ Éviter les propos offensants;
- ☞ Discuter avec la personne responsable de son cours pour tout problème avant de faire appel à un autre membre du personnel.



Au cas où ce code de vie ne serait pas respecté, le retrait du groupe virtuel sera envisagé pour l'élève y ayant contrevenu.